



# MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX

Rue du Vieux Collège 38  
1275 Chésèrex

tél. 022 369 90 40  
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

## PRÉAVIS MUNICIPAL

23/2012

**BUDGET 2013**

Municipal responsable : M. Roland Oppliger

## Budget 2013

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Résumé

L'établissement du budget de fonctionnement pour l'année 2013 est basé sur un taux d'imposition de 52 cts par franc à l'Etat, suite à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2013 par le Conseil communal dans sa séance du 4 octobre 2012. Ce taux est inchangé par rapport à 2012.

Le budget 2013 totalise CHF 11'176'757.95 aux charges pour CHF 10'258'354.00 aux produits, avec un montant total d'amortissements obligatoires de CHF 865'949.00.

Avant amortissements, ce budget dégage un déficit de CHF 52'454.95, soit 0.5 % du montant des charges.

Le déficit après amortissements est de CHF 918'403.95, soit 8.2 % du montant des charges ou 5.5 points d'impôt.

Les intérêts de la dette représentent 0.13 % des charges totales ou 0.09 points d'impôt.

Les charges fixes totalisent CHF 9'452'557.95 soit 84.6 % du total des charges ou 56.6 points d'impôt.

### Généralités

Le déficit budgétaire est plus élevé qu'en 2012. Les raisons sont une mauvaise conjoncture engendrant un effritement des rentrées fiscales et une nouvelle augmentation des charges imposées à la commune par le canton (facture sociale, péréquation horizontale directe et réforme policière). Il reste toute de même raisonnable par rapport aux années 2008-2011. L'autre facteur exogène influençant de manière négative le budget reste la compensation des acomptes d'impôts trop importants facturés par le canton. Cet élément a débuté en 2010 et se poursuivra très probablement encore en 2013. Ensemble, les éléments cités ci-dessus font progresser le déficit budgétaire de CHF 950'000.00, ce qui représente plus que l'augmentation nette du déficit de CHF 646'596.25 entre les budgets de 2012 et 2013.

### Comparaisons générales par chapitre

#### 1. Administration générale

	Budget 2013	Budget 2012
Charges (-)	699'377.60	595'563.10
Produits (+)	105'500.00	97'500.00
Différence (-)	593'877.60	498'063.10
Augmentation des charges	95'814.50	

./.

## Budget 2013

---

Le coût de ce dicastère augmente de CHF 95'814.50 en raison de l'adaptation du traitement des autorités à la réalité comptable, de la nette augmentation des frais dans le cadre de la réorganisation et l'amélioration des lignes de transports publics du trafic régional et surtout du déficit attendu de la piscine dont ce sera la première année de fonctionnement.

### 2. Finances

	Budget 2013	Budget 2012
Charges (-)	2'297'628.00	2'129'363.00
Produits (+)	7'761'200.00	8'007'000.00
Différence (+)	5'463'572.00	5'877'637.00
Diminution de produits	414'065.00	

Le budget 2013 se base sur les comptes 2011 et sur les données annualisées pour 2012. Nous sommes toujours dans la phase de remboursement des acomptes d'impôts perçus en trop. Les problèmes conjoncturels ont commencé également à toucher nos rentrées fiscales. Pour ces raisons nous nous attendons à un nouvel effritement des rentrées fiscales.

### 3. Domaines et bâtiments

	Budget 2013	Budget 2012
Charges (-)	1'391'896.00	1'305'810.00
Produits (+)	1'394'689.00	1'322'224.95
Différence (+)	2'793.00	16'414.95
Diminution de produits	13'621.95	

Cette diminution provient surtout de la nette augmentation des amortissements du patrimoine administratif et financier avec la fin de la construction de la nouvelle chaufferie et la réfection des façades de l'immeuble et de l'auberge des Platanes. D'autre part les rentrées locatives pour les écoles diminuent chaque année au rythme de l'amortissement des bâtiments. Le bénéfice net de la vente d'énergie à la piscine n'arrive pas à combler la diminution des produits de ce poste.

### 4. Travaux

	Budget 2013	Budget 2012
Charges (-)	894'603.00	826'044.00
Produits (+)	375'465.00	243'000.00
Différence (-)	519'138.00	583'044.00
Diminution de charges	63'906.00	

La nette diminution des charges est expliquée par les rentrées supplémentaires qui sont générées par l'introduction de la taxe au sac instituant le principe du pollueur-payeur suite à la décision du Conseil communal le 4 octobre.

./.

## Budget 2013

---

### 5. Instruction publique et cultes

	Budget 2013	Budget 2012
Charges (-)	1'034'444.70	1'098'145.45
Produits (+)	12'000.00	10'000.00
Différence (-)	1'022'444.70	1'088'145.45
Diminution de charges	65'700.75	

Les coûts de l'enseignement secondaire sont en nette régression ce qui explique la diminution des charges à ce chapitre.

### 6. Police

	Budget 2013	Budget 2012
Charges (-)	414'312.00	386'754.00
Produits (+)	109'500.00	98'000.00
Différence (-)	304'812.00	288'754.00
Augmentation de charges	16'058.00	

La progression des acomptes dans le cadre de la réforme policière explique l'augmentation des charges de ce chapitre.

### 7. Sécurité sociale

	Budget 2013	Budget 2012
Charges (-)	4'444'487.65	3'707'804.10
Produits (+)	500'000.00	0.00
Différence (-)	3'944'487.65	3'707'804.10
Augmentation de charges	236'683.55	

L'augmentation de charges provient principalement d'une hausse de la facture sociale globale nette et d'un rattrapage financier dans le cadre du mécanisme de correction de la bascule d'impôt 2011.

## Variations significatives par rapport au budget 2012

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 10. Autorités

#### 10.300.00 Traitement, jeton présence

Ce poste a été adapté aux comptes 2011 et aux comptes 2012 annualisés.

#### 13.317.00 Réception & manifestation

Ce poste est revu à la baisse de CHF 5'000.00 en accord avec nos comptes 2012 provisoires et en tenant compte d'événements cycliques ayant lieu en 2013 (réception des nouveaux habitants et fête du premier août conjointe avec Gingins).

./.

---

**Budget 2013**


---

- 12. Service de l'économat**
- 12.313.00 Achats marchandises**  
Augmentation de CHF 5'000.00 pour tenir compte des frais réels en 2011 et ceux annualisés en 2012.
- 14. Service des intérêts généraux**
- 14.351.00 Part. à charges Cantonales - Transports**  
La réorganisation et l'amélioration des lignes de transports publics du trafic régional, dès décembre 2012, implique une augmentation notable de notre contribution calculée par le canton puisque Chésèrex participe à l'ensemble des améliorations du bassin N°3 Nyon-Aubonne-Rolle.
- 14.352.01 FAJE – Contribution socle**  
Depuis plusieurs années le montant de ce poste imposé par l'article 46 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) pour financer la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est d'environ CHF 6'000.00 correspondant à CHF 5.00/habitant/an selon les décrets du Conseil d'Etat de décembre 2008 et 2010. Il n'a jamais été budgété. Pour 2013 et 2014, le montant par habitant n'a pas encore été fixé par le Grand Conseil. Nous partons du principe que ce montant ne sera pas modifié.
- 14.352.03 AIAB – Charges de fonctionnement – Piscine/Clubs de sport**  
Dès 2013 les revenus des locations de l'AIAB ne seront plus seulement imputés à l'école mais aussi aux autres utilisateurs au prorata de leur utilisation des installations. Il s'agit surtout des clubs de sport qui ne paient pas le coût réel des installations puisqu'ils sont subventionnés par les communes. Le compte de fonctionnement de la piscine sera la position de loin la plus importante dans ce poste.
- 14.365.01 et 14.435.01 Achat et vente des cartes journalières CFF**  
La commune de Chésèrex gère la vente et l'administration des cartes journalières CFF pour l'ensemble des communes « Asse et Boiron ». Les charges et les produits sont en principe équilibrés mais ne tiennent pas compte d'une rémunération du boursier. L'augmentation des tarifs des CFF en décembre 2011 nous affecte seulement maintenant puisque nos abonnements sont toujours renouvelés juste avant les modifications de prix.
- 15. Affaires culturelles, loisirs**
- 15.351.00 Part. Ecoles de musique**  
Cette nouvelle position est la conséquence de la nouvelle loi sur les écoles de musique que l'ensemble des vaudois soutient avec un montant de 5.50/habitant/an selon une décision du Grand Conseil.
- 2. FINANCES**
- 21. Impôts**
- 21.318.00 Frais de perception des impôts/défalcatons**  
Adaptation de ce poste en fonction des comptes 2011.
- 21.400.00 Impôts personnes physiques**  
Montant adapté à la baisse en tenant compte d'un probable effritement des rentrées fiscales en raison d'un effet conjoncturel.
- 21.400.30 Impôt à la source**  
Ce montant est difficile à prévoir car il dépend des employés étrangers dans nos entreprises. L'attribution correspond à la moyenne des revenus en 2010 et en 2011 à ce poste.

./.

---

**Budget 2013**

---

**21.401.00 Impôts personnes morales**

Adaptation à la baisse du revenu de cet impôt en tenant compte des ressources 2008-2011. Cette estimation est difficile car elle dépend de facteurs aussi divers que confidentiels. De bonnes comme de mauvaises surprises sont toujours possibles.

**21.402.00 Impôt foncier**

Le montant prévu pour 2013 se base sur les chiffres des comptes 2008-2011 en prenant le montant le plus bas par prudence.

**21.404.00 Droits de mutation**

Les revenus de ce poste sont très fluctuants. Le montant a été déterminé en faisant une moyenne des comptes 2008-2011 avec une baisse de 4 %, par prudence.

**21.405.00 Impôts succession & donation**

Aucun montant n'est budgété vu le caractère aléatoire de ces rentrées suite à l'abolition de l'impôt sur la succession en ligne directe ascendante et descendante par le Conseil communal.

**21.441.00 Part à des recettes cant. (gains imm.)**

Le montant prévu pour 2013 est une moyenne des comptes 2008-2011 pour ce poste avec une baisse de 5 %, par prudence.

**22. Service financier****22.321.00 Intérêts des dettes à court terme**

Ce montant résulte de la somme de la dette actuelle (trésorerie courante) et des crédits d'investissement votés mais non utilisés. L'ensemble des emprunts de la commune étant financé par des avances à terme fixe (ATF) de courte durée, une éventuelle augmentation de 5 % des taux d'intérêts est comprise dans le calcul.

**22.352.00 Fonds de péréquation**

Cette donnée est communiquée par le canton. Les acomptes 2013 sont basés sur la valeur du point d'impôt 2010 légèrement supérieure à 2009 ce qui explique l'augmentation des acomptes demandés.

**22.425.00 Revenus capitaux patrim. administ.**

Ces 3 dernières années aucun revenu n'a été généré dans ce poste, ce qui par essence est difficile. Nous ne prévoyons dès lors aucun revenu.

**22.452.00 Fonds de péréquation – remboursement**

Le décompte final de la péréquation 2011 nous a valu un remboursement de CHF 264'856.00. Un montant quasi équivalent peut être attendu pour le décompte 2012 qui sera fait en septembre 2013.

**23. Amortissements et Réserves non ventilées****23.330.00 Amort. créances, débiteurs, titres**

Cette position correspond à la perte sur débiteurs attendue. Depuis 2011, ce chiffre nous est transmis par l'Etat en fin d'année après l'établissement du budget.

**3. DOMAINES & BÂTIMENTS****31. Terrain****31.423.00 Location des terrains & droits sup.**

L'augmentation de ce poste de revenu est due à la perception du droit de superficie de la zone d'activité « Les Grands Vignes » en accord avec le préavis 11/2011.

./.

---

**Budget 2013**

---

**32. Forêts****32.314.22 Entretien Cabane forestière – Aire de détente**

Les frais liés à l'entretien de la cabane forestière et de son aire de détente étaient comptabilisés jusqu'à maintenant dans le chapitre « 44 - Parcs, promenades, cimetière ». S'agissant d'un élément de la forêt, nous souhaitons transférer ces coûts dans ce nouveau poste. La cabane nécessite une rénovation en raison de déprédations et de la pourriture liée à l'humidité de certains éléments de murs.

**32.314.41 Travaux forêt biologique**

Aucun travail de ce type n'est prévu en 2013.

**32.352.00 Part à charges communales**

Ce montant est adapté à la baisse selon le budget du triage forestier qui prévoit une baisse des charges salariales suite à la réduction du nombre de bûcherons.

**35. Bâtiments****35.311.00 Achat de mobilier & machines**

Poste adapté suite à l'augmentation extraordinaire liée à l'achat du nouveau mobilier de la salle de Municipalité en 2012.

**35.312.20 Eau/Electricité – Salle Communale**

Montant adapté aux frais réels des comptes 2011.

**35.312.83 Chauffage Bâtiments ZUP, Ecole & Piscine**

Montant adapté aux frais de production de l'énergie de la nouvelle chaufferie à bois en considérant que la piscine est un nouveau client.

**35.330.00 Amortissements Patrimoine Financier**

Augmentation de CHF 7'646.00 en raison du début de l'amortissement des travaux de réfection des façades du bâtiment et de l'auberge communale « Les Platanes » (préavis 14/2012).

**35.331.00 Amortissements Bâtiments Patr. Administratif**

Augmentation de CHF 74'320.00 en raison du début de l'amortissement de la nouvelle chaufferie à distance (préavis 56/2010).

**35.427.12 Rev. bât. patr. adm. Salle gym/loyer (A/B)**

Diminution de CHF 11'420.40 en accord avec le montant budgétaire transmis par l'AEE.

**35.427.23 Rev. bât. patr. fin. Piscine - Chauffage**

Ce nouveau poste comptabilise le revenu de la vente d'énergie à la piscine. L'estimation de ce poste correspond aux chiffres annoncés dans le préavis 56/2010.

**35.427.40 Rev. bât. patr. adm. Ecole – locations**

Diminution de CHF 8'728.55 en accord avec le montant budgétaire transmis par l'AEE.

**35.436.00 Remboursement de frais s/locations E. de Portes**

Augmentation de CHF 12'743.00 en accord avec le montant budgétaire transmis par l'AEE.

**4. TRAVAUX****43. Routes****43.301.00 Traitement empl. communal**

L'ensemble des déchets du domaine public sont à considérer comme déchets de voirie même si certains ont des caractéristiques de déchets urbains. Par conséquent la part de salaire des employés communaux dédiée à la gestion de ces déchets doit être imputée à ce poste et diminuer ainsi le poste 45.301.00 d'un montant équivalent. La masse salariale ne change pas.

./.

---

**Budget 2013**

---

- 43.312.00 Electricité, éclairage public**  
Montant adapté à la hausse de CHF 5'000.00 en fonction des comptes provisoires 2012 et de l'augmentation du nombre de luminaires aux « Grands Vignes ».
- 43.331.00 Amortissements Routes Patr. Administratif**  
Augmentation réelle de CHF 5'570.00 en raison du début de l'amortissement de la facture finale du Syndicat des AF Chésereux-La Rippe qui nous est parvenue qu'au printemps 2012 au lieu de fin 2011 (préavis 64/2011).
- 45. Ordures ménagères & décharge**
- 45.301.00 Salaires**  
Voir explication sous 43.301.00
- 45.318.00 Enlèvement – Elimination ordures/déchets**  
Diminution de ce poste d'environ 10 % pour tenir compte d'une amélioration attendue du tri des déchets suite à l'introduction de la taxe au sac.
- 45.352.01 Part. à charges communales - Déchetterie**  
Augmentation de ce poste pour tenir compte d'une amélioration attendue du tri des déchets suite à l'introduction de la taxe au sac.
- 45.434.00 Taxes forfaitaires déchets annuelles**  
Avec l'introduction de la taxe au sac, la Municipalité a décidé de réduire la taxe forfaitaire annuelle à CHF 70.00 pour les adultes et à CHF 35.00 pour les enfants, tenant ainsi compte d'un souhait du Conseil communal. Cela explique la réduction de revenu de CHF 32'000.00. L'addition du présent poste avec le poste 45.434.02 doit légalement couvrir au moins 70 % des frais engendrés par l'élimination des déchets urbains de la commune.
- 45.434.01 TVA sur facturation déchets**  
La taxe forfaitaire sur les déchets (43.434.00) est soumise à la TVA de 8 %. Chésereux paie sur ce montant TTC 2.9 % à l'administration fédérale des contributions. Le surplus est acquis à la commune pour le travail du boursier pour cette activité.
- 45.434.02 Rétrocession s/ventes de sacs poubelles**  
Cette nouvelle position de revenu représente la rétrocession de Tridel sur la vente des sacs poubelles et est proportionnelle au poids des déchets ramassés à Chésereux.
- 46. Réseaux d'égouts, d'épuration**
- 46.314.00 Entretien égouts**  
Diminution des charges de CHF 26'000.00 en raison de l'absence de mesures urgentes budgétaires.
- 46.380.00 Attribution au fonds de réserve**  
Ce montant assure l'équilibre du compte, il s'agit d'une charge liée.
- 46.434.01 Taxe de raccordement + complémentaire**  
Ce montant est étroitement lié à l'activité de construction dans la commune. Nous prévoyons une augmentation en fonction des projets prévus en 2013.
- 46.434.03 TVA sur épuration**  
Explication identique à celle du poste 45.434.01.

./.



**Budget 2013****5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES****51. Enseignement primaire****51.352.01 Part. à charges Bibliothèque scolaire**

Ce poste a été adapté à la réalité des coûts notamment suite à l'augmentation de salaire de la responsable de la bibliothèque en 2011. D'autre part, une allocation de CHF 2'500.00 de l'AEE n'est plus versée directement à la bibliothèque mais transite par la commune, ce qui explique aussi l'augmentation du poste de revenu 51.452.01. Le coût net de la bibliothèque pour Chésereux est de CHF 9'500.00.

**52. Enseignement secondaire****52.352.00 Part. à charges communales – AEE Secondaire**

Diminution nette des charges de CHF 70'278.50 selon les indications du budget scolaire de l'AEE.

**6. POLICE****60. Administration****60.301.00 Traitements Préposés aux Poursuites**

Ce poste est revu à la hausse de CHF 5'000.00 en raison de l'augmentation de travail des préposés aux poursuites ayant rendu nécessaire l'engagement d'une quatrième personne.

**60.306.00 Remboursement de frais Préposés Pours.**

L'augmentation de travail des préposés provoque aussi une augmentation des frais qui leur sont remboursés.

**60.452.00 Part des communes/Préposés aux Poursuites**

L'augmentation des mandats des préposés implique aussi une augmentation de l'enveloppe globale allouée par l'Office des poursuites au Service intercommunal.

**61. Corps de police****61.351.00 Part. à charges Cantonales – Réforme policière**

Le montant en augmentation de CHF 17'927.00 correspond aux acomptes annoncés par l'ASFiCo pour 2013.

**68. Militaires****68.465.00 Versement de la troupe**

L'armée a réservé l'abri PC pour un cours de répétition au printemps 2013.

**7. SÉCURITÉ SOCIALE****71. Service social****71.352.00 Part. à charges AEE But optionnel**

La nette augmentation des charges de CHF 35'845.05 s'explique par l'ouverture d'une nouvelle UAPE à Gingins, la reprise de la crèche de la Galiote et l'engagement d'une secrétaire à 20 % pour la gestion du réseau.

./.

---

**Budget 2013**

---

**71.365.01 Subsidés – Déchets**

Ce nouveau poste de CHF 3'000.00 est destiné au financement des mesures d'accompagnement sociales suite à l'introduction de la taxe au sac pour l'application du principe du pollueur-payeur.

**72. Prévoyance sociale cantonale****72.351.00 Part. à charges Cantonales - Facture sociale**

Augmentation des acomptes de la facture sociale de CHF 696'467.00 selon les données transmises par l'ASFiCo.

**72.351.03 Part. à charges Cantonales – Rattrapage financier**

Ce nouveau poste résulte du rattrapage financier du mécanisme de correction de la bascule d'impôt 2011 et correspond en 2013 à 0.364181 points d'impôt écartés de 2011.

**72.451.00 Facture Sociale - Remboursement**

Au vu du remboursement inattendu en 2012 et de la valeur du point d'impôt seulement en légère hausse, un remboursement de CHF 500'000.00 est réaliste.

**Conclusion**

Comme en 2012 déjà, la Municipalité a tenté de réduire les charges au mieux en analysant de façon minutieuse chaque compte. Il faut cependant garder à l'esprit que la très grande majorité des dépenses, soit 84.6 %, sont fixes. En dehors des salaires des employés communaux, elles nous sont imposées par divers organismes supra-communaux. Même si les positions dans notre sphère d'influence étaient toutes réduites de 5 % cela nous donnerait un potentiel d'économie d'environ CHF 86'000.00 ce qui est largement insuffisant. Notre marge de manœuvre est donc très restreinte. Elle ne va pas augmenter avec l'éventuelle participation aux importants investissements dans l'infrastructure régionale prévus dès janvier 2014 tout comme avec la progression quasi litanique de la facture sociale.

Dans cette situation, il ne faut cependant pas oublier que notre déficit est aussi dû aux importants amortissements, conséquence d'investissements récents et que la charge de notre dette est minime.

L'équilibre des comptes de fonctionnement passe essentiellement par l'adaptation des revenus fiscaux. Les incertitudes conjoncturelles actuelles ne laissent pas entrevoir de signes positifs sur ce front. De plus, la structure de nos ressources d'impôts nous expose au risque de mobilité d'un nombre restreint de contribuables. Cela peut nous entraîner rapidement vers des déficits importants ou vers un excédent de produit conséquent. Nous avons appris à vivre avec cette incertitude depuis plus d'une décennie.

Il est évident qu'un taux d'imposition de 52 cts couvrant à peine nos charges fixes, est insuffisant pour faire face à l'ensemble de nos engagements. Une nouvelle augmentation paraît donc inéluctable.

./.

**Budget 2013**

---

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**


dans sa séance du 6 décembre 2012  
vu le préavis municipal 23/2012  
entendu le rapport de la commission des finances  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

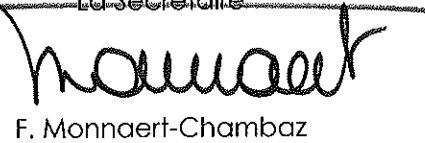
- **d'adopter le budget communal pour l'année 2013, tel que présenté.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2012.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
C. Pierrehumbert



La Secrétaire  
  
F. Monnaert-Chambaz

**Annexes**

Budget 2013

Tableau des amortissements budgétaires

Plan des dépenses d'investissements, législature 2011-2016 (pour information uniquement)

Comparaisons du compte de fonctionnement